

Délibération n°26/06/2025-52

du jeudi 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à 11 heures 10, le conseil d'administration, dûment convoqué le 6 et le 20 juin 2025, conformément au Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'école supérieure d'art, sous la présidence de Dominique AUGÉY.

- Nombre de membres en exercice : 21
- Présents : Dominique AUGÉY, Frédérique DUMICHEL, Pierre VASARELY, Antoine BOLLASINA, Carlos CASTELEIRA
- Procurations : Sophie JOISSAINS (Dominique AUGÉY), Bruno CASSETTE (Frédérique DUMICHEL), Elsa ESPENEL (Carlos CASTELEIRA), Dimitri MOUDAR (Antoine BOLLASINA)
- Absents : Kyané BIANCO, Odile BONTHOUX, Françoise COURANJOU, Brigitte DEVESA, Sylvaine DI CARO-ANTONUCCI, Marc FERAUD, Arlette OLLIVIER, Fabienne VINCENTI, Philippe CHARRIN, Daniel GAGNON, Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Florian GAITE

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 20 juin 2025, le conseil d'administration, à nouveau convoqué, peut valablement délibérer sans condition de quorum.

Objet : Modalités et tarifs des mises à disposition d'espaces

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle Ecole supérieure d'art Félix Ciccolini

Vu la convention de mise à disposition de biens communaux du 31 mai 2016 entre l'ESA et la Ville d'Aix-en-Provence

Vu la délibération n°25/03/2025-30 du 25 mars 2025 fixant les modalités et tarifs des mises à disposition d'espaces

L'école dispose d'espaces dont l'occupation n'est pas continue. Elle dépend effectivement de l'organisation administrative et pédagogique et du calendrier scolaire et évènementiel de l'école.

Afin de bénéficier d'une nouvelle source de recettes en mettant à disposition ces locaux, moyennant une redevance d'occupation, durant leurs périodes d'inoccupation, le conseil d'administration a validé en mars 2023 le principe de mise à disposition payante de certains espaces de l'école. L'école resterait prioritaire quant à leur utilisation.

Conformément à l'article 5 de la convention de mise à disposition de biens communaux du 31 mai 2016 entre l'ESA et la Ville d'Aix-en-Provence, « les conventions d'occupation se réaliseront avec l'accord préalable de la commune d'Aix-en-Provence » et « devront présenter une complémentarité ou une connexité avec l'objet statutaire de l'EPCC ».



De plus, ce même article stipule que « s'agissant de l'amphithéâtre, la commune d'Aix-en-Provence se réserve le droit de jouir, à titre gracieux, de ce lieu lors des périodes de non-utilisation afin d'y organiser des manifestations exceptionnelles ou des actions pédagogiques coordonnées ou organisées par elle. Cette utilisation interviendra sous réserve d'une information préalable auprès de l'EPCC, notifiée au moins 30 jours avant le début des activités communales. »

Les mises à disposition sont encadrées par un régisseur ou un agent de l'école.

Un contrat est établi pour chaque mise à disposition.

Des tarifs différenciés sont prévus pour les structures partenaires et les structures non-partenaires de l'école, ainsi qu'en fonction du jour de la semaine et des horaires de la mise à disposition.

La grille tarifaire actualisée est jointe en annexe de cette délibération.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- ABROGE la délibération n°25/03/2025-30 du 25 mars 2025 fixant les modalités et tarifs des mises à disposition d'espaces à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente délibération
- VALIDE la grille tarifaire jointe en annexe
- AUTORISE la directrice à signer les contrats de mise à disposition d'espaces, après accord de la Ville d'Aix-en-Provence

Fait à Aix en Provence, le 26 juin 2025.

La Présidente du conseil d'administration,

Dominique AUGÉY



Signé par : Dominique AUGÉY
Date : 10/07/2025
Qualité : Président



57 rue Émile Tavan
Aix-en-Provence
04 65 40 05 00
contact@ecole-art-aix.fr
esaaix.fr

Tarifs des mises à disposition des espaces

		Tarif HT	Tarif TTC	Tarif HT	Tarif TTC
AMPHITHEATRE					
		Tarifs partenaires		Tarifs non-partenaires	
Tarifs journaliers	Montage et démontage du lundi au samedi de 8h à 20h	GRATUIT	GRATUIT	583,33 €	700,00 €
	Exploitation du lundi au samedi de 8h à 20h	GRATUIT	GRATUIT	833,33 €	1 000,00 €
	Montage et démontage dimanche et jours fériés de 8h à 20h	GRATUIT	GRATUIT	583,33 €	700,00 €
	Exploitation dimanche et jours fériés de 8h à 20h	583,33 €	700,00 €	1 083,33 €	1 300,00 €
Tarif horaire de jour	Du lundi au samedi entre 8h et 20h			83,33 €	100,00 €
Tarifs horaires de nuit	Exploitation du lundi au vendredi de 20h à 8h	25,00 €	30,00 €	83,33 €	100,00 €
	Exploitation week-end et jours fériés de 20h à 8h	50,00 €	60,00 €	100,00 €	120,00 €
AUTRES SALLES					
Dessin 1&2, volume, aquarium 1&2, cafétéria, peinture, salle de réunion le Villa, studio (tarifs par salle)					
		Tarifs partenaires		Tarifs non-partenaires	
Tarifs journaliers	Montage et démontage du lundi au samedi de 8h à 20h	GRATUIT	GRATUIT	41,67 €	50,00 €
	Exploitation du lundi au samedi de 8h à 20h	GRATUIT	GRATUIT	291,67 €	350,00 €
	Montage et démontage dimanche et jours fériés de 8h à 20h	25,00 €	30,00 €	83,33 €	100,00 €
	Exploitation dimanche et jours fériés de 8h à 20h	83,33 €	100,00 €	375,00 €	450,00 €
Tarif horaire de jour	Du lundi au samedi entre 8h et 20h			41,67 €	50,00 €
Tarifs horaires de nuit	Exploitation du lundi au vendredi de 20h à 8h	25,00 €	30,00 €	25,00 €	30,00 €
	Exploitation week-end et jours fériés de 20h à 7h	50,00 €	60,00 €	50,00 €	60,00 €
Forfait privatisation de l'école					
(amphithéâtre + 7 salles + cafétéria + hall + espaces extérieurs)					
		Tarifs partenaires		Tarifs non-partenaires	
Tarifs journaliers	Montage et démontage du lundi au dimanche et jours fériés de 7h à 20h	333,33 €	400,00 €	583,33 €	700,00 €
	Exploitation du lundi au dimanche et jours fériés de 7h à minuit	2 083,33 €	2 500,00 €	4 166,67 €	5 000,00 €
Forfait privatisation de l'école : -20% à compter du 2ème jour de mise à disposition					
Forfait privatisation de l'espace d'hébergement "La Villa" (hors nuitées)					
		Tarifs partenaires		Tarifs non-partenaires	
Tarifs journaliers	Du lundi au dimanche et jours fériés de 7h à 20h	83,33 €	100,00 €	333,33 €	400,00 €
Forfait espaces extérieurs					
		Tarifs partenaires		Tarifs non-partenaires	
Tarifs journaliers	Du lundi au dimanche	83,33 €	100,00 €	333,33 €	400,00 €
Mise à disposition d'un régisseur général					
Tarifs horaires			40,00 €		40,00 €
Repas			Selon tarif Syndeac		
Forfait projet à but caritatif					
		Mise à disposition maximale d'1 jour par an			
Tarifs journaliers	Du lundi au dimanche	GRATUIT			